COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/27/2023

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que le *Régime Collectif d'Allocation de Retraites (RCAR)*, a déclaré avoir acquis sur le marché de blocs, le 30 novembre 2023, 2.761.904 actions *Cosumar* au cours unitaire de 210 dirhams, auprès de *Wilmar Sugar Holdings PTE LTD*, franchissant directement à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, le *RCAR* déclare détenir :

- Directement 9.875.711 actions représentant 10,45% du capital de *Cosumar* ;
- Indirectement 1.383.658 actions représentant 1,46% du capital de *Cosumar*, à travers les OPCVM : *CDG Performance, R MIXT croissance, R MIXT Couverture, R MIXT Performance, R MIXT Optimum* et *R MIXT Sélection.*

Ainsi, la participation totale, directe et indirecte, du *RCAR* dans le capital de *Cosumar* est de 11,91%.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, le *RCAR* envisage d'arrêter ses achats sur la valeur *Cosumar*.

Le *RCAR* déclare agir de concert avec la *Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA), Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA), Mutuelle Attamine Chaabi* et *Wafa Assurance*.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :
Tél : 05 37 68 89 75
E-Mail : information_financiere@ammc.ma